

**Zeitschrift:** Revue suisse de photographie  
**Herausgeber:** Société des photographes suisses  
**Band:** 2 (1890)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Société genevoise de photographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Omnia luce!*

REVUE SUISSE  
DE  
PHOTOGRAPHIE

---

*La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.*

---

SOMMAIRE : Avis. — Société genevoise de photographie — Photo-Club de Neuchâtel. — Quelques remarques sur l'art dans la photographie (fin). — Sur la fixité des épreuves photographiques. — Photographie des débutants. — La phototypie. — Nécrologie. — Nos illustrations. — Bibliographie. — Publications reçues. — Hôtels suisses pourvus d'une installation photographique. — Annonces. — Comptoir pour l'échange, la vente, et l'achat des appareils photographiques d'occasion.

---

**Avis.**

La Rédaction prie MM. les secrétaires des Sociétés de photographie dont la *Revue* se trouve être l'organe, d'envoyer leurs procès-verbaux avant le 20 de chaque mois, car, passé ce terme, ces communications ne pourront être insérées que dans le numéro du mois suivant.

---

**Société genevoise de photographie.**

*Séance du 28 novembre 1889.*

Présidence de M. H.-C. NERDINGER, *président*.

M. Joachim Basto, de Porto (Portugal), est nommé membre correspondant.

MM. Alphonse Gautier, Adrien Gay et Émile Pricam sont nommés membres ordinaires.

M. H.-C. Nerdinger est appelé à présider une commission qui sera nommée par le Comité en vue d'étudier la question d'une exposition en 1890.

M. le prof. H. Fol entretient la Société de la stabilité

des épreuves positives (voyez ci-après), puis il présente ses appareils destinés à prendre des photographies sublacustres. Ces objets devant être prochainement publiés, la *Revue* se réserve d'en parler en temps opportun.

M. F. Boissonnas explique le mécanisme du compteur de l'Escopette.

M. É. Fatio présente l'obturateur de Steinheil.

Enfin, M. T. Penard, qui rapporte au nom de la Commission des locaux, propose que, pour le moment, la Société passe à l'ordre du jour sur cette question, ce qui est adopté.

---

### **Photo-Club de Neuchâtel.**

*Séance du 9 décembre 1889.*

Présidence de M. É. CHABLE, *président.*

MM. François de Montmollin, Maurice de Pourtalès et Alfred Rychner sont reçus membres de la Société.

M. le président annonce que le cours théorique et pratique de photographie qu'il a l'intention de donner commencera la semaine prochaine.

Il annonce que le comité élabore un règlement sur la police du local et du laboratoire, et il donne préalablement quelques indications sur ce sujet. Les produits chimiques employés en photographie se trouvent en vente et à prix réduits au local, de telle sorte que les membres n'ont pas à les chercher ailleurs.

Le reste de la séance est consacré à l'examen d'une exposition d'appareils envoyés la plupart par des fabricants suisses, MM. A. Darier, Engel-Feitknecht, É. Fabre, Frey & Cie, M. Luther et Rauser & Cie.

---